

Note de présentation synthétique

Budget Primitif 2026

Le budget primitif 2026 définit les orientations financières de l'établissement pour l'exercice à venir, en cohérence avec ses missions et les priorités stratégiques. Il traduit la volonté de mobiliser les ressources nécessaires pour assurer la continuité et la qualité du service rendu aux affiliés et à leurs agents, tout en accompagnant les projets de modernisation, les transitions écologique et numérique, ainsi que le renforcement de la sécurité des systèmes d'information.

Le budget se présente en équilibre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57 259 000 €	57 259 000 €
Investissement	8 865 000 €	8 865 000 €

Le budget 2026 traduit l'ambition du CIG : conforter **son rôle d'acteur public de référence au service des collectivités et établissements affiliés.**

Un environnement incertain appelant un accompagnement renforcé des affiliés et de leurs agents

La préparation du budget primitif 2026 intervient dans un contexte économique, institutionnel et géopolitique marqué par des incertitudes persistantes.

Les tensions internationales, l'évolution des menaces en matière de cybersécurité et un environnement économique national fragilisé peuvent entraîner des répercussions sur l'activité des employeurs publics et sur la situation de leurs agents.

Par ailleurs, l'année 2026 est marquée par l'organisation des élections municipales, qui constituent une échéance importante pour les collectivités territoriales et leurs équipes administratives, et amènera à renouveler la composition de l'instance délibérative du CIG.

Dans ce contexte, l'établissement réaffirme la nécessité de maintenir un fort accompagnement des affiliés et de leurs agents.

C'est dans cette perspective que cinq priorités ont prévalu dans la construction du budget primitif 2026.

Cinq priorités structurantes pour l'action de l'établissement en 2026

La priorité première de l'établissement consiste à **renforcer et adapter son offre de services** afin de répondre de manière toujours plus ciblée aux besoins des collectivités, en particulier dans les domaines structurants de la gestion des ressources humaines, de l'emploi territorial, de la prévention des risques professionnels et du conseil statutaire. Le CIG entend affirmer sa fonction de tiers de confiance et d'expertise au service des élus et des collectivités.

Parallèlement, le Centre poursuit **une démarche de modernisation de son organisation et de ses modes de fonctionnement**, visant à améliorer à la fois l'efficacité du service rendu et la qualité de vie au travail des agents. Cette transformation repose notamment sur l'accélération de la dématérialisation et la simplification des procédures (pour les instances paritaires et médicales, notamment).

L'établissement s'engage également dans **les transitions écologique et numérique**. À ce titre, il participe au développement de la mobilité durable, à la généralisation des achats responsables et à la mise en œuvre d'une politique de sobriété énergétique pour lui-même comme pour ses affiliés.

En outre, le Centre déploie une **politique structurée de la donnée**, visant à mieux valoriser les informations produites et à développer des usages maîtrisés de l'intelligence artificielle.

Enfin, la montée en puissance des outils numériques s'accompagne d'un **renforcement de la sécurité des systèmes d'information et de la protection des données**, afin de garantir la fiabilité des services et la confiance des affiliés.

Maintien du taux de cotisation, principale ressource de l'établissement

Entre 2019 et 2021, le taux de cotisation des affiliés a été abaissé de 0,60 % à 0,50 %, soit une diminution de 17 %, conduisant le CIG à appliquer le taux le plus faible parmi les centres de gestion, au niveau national. Cette évolution traduit la volonté constante de maîtriser la pression financière pesant sur les affiliés.

Inscrit au budget primitif à hauteur de 19,5 M€, le produit de la cotisation progresse cette année sous l'effet attendu d'une évolution favorable de son assiette.

Afin d'assurer aux collectivités une visibilité budgétaire et de préserver leurs marges de manœuvre dans un contexte financier contraint, le Président s'est engagé à maintenir, jusqu'au terme du mandat, le taux de 0,50 % adopté en 2021. Ce taux demeurera ainsi applicable en 2026.

Une évolution globalement dynamique des autres recettes

Les autres recettes issues de la facturation devraient progresser à hauteur de 3 % en 2026. Parmi les produits globalement stables figure notamment la cotisation obligatoire pour l'accès à la banque de données du personnel (BIP), estimée à 1,07 M€. Rappelons que celle-ci évolue en fonction du nombre d'habitants pour les collectivités et du nombre d'agents pour les syndicats et établissements.

De même, les produits liés à la mission d'intérim territorial devraient se stabiliser à 1,2 M€.

À l'inverse, certaines recettes sont orientées à la baisse : ainsi, les produits liés à la publication et aux abonnements BIP enregistrent un recul, traduisant la fin du rattrapage de facturation consécutif à la fin de la DSP et à l'internalisation du processus de facturation.

Plusieurs postes de recettes connaissent toutefois une évolution favorable. Les produits de la médecine préventive devraient ainsi progresser sensiblement, passant de 573 k€ en 2025 à 718 k€ en 2026, sous l'effet du recrutement d'un médecin supplémentaire.

La mission d'accompagnement au pilotage de la masse salariale des collectivités devrait générer une recette estimée à 200 k€. Ce dispositif facultatif suscite un intérêt croissant, comme en témoigne le nombre grandissant de collectivités conventionnant pour bénéficier de cet appui.

La compensation versée par le Centre national de la fonction publique territoriale atteindra 3,05 M€ en 2026, soit une hausse de 24 %. Cette progression résulte de l'évolution des modalités particulières de la clôture anticipée de l'exercice 2023 du CNFPT après passage à la M57. L'assiette de calcul pour 2024 ayant été établie sur la base de treize mois de cotisations, la compensation reversée au CIG en 2026 est majorée en conséquence.

Quant aux recettes issues de l'organisation des concours, elles progressent en s'établissant à 2,5 M€ mais demeurent étroitement dépendantes du nombre d'opérations programmées chaque année.

Le conseil en organisation devrait également connaître une dynamique favorable, avec un produit attendu de 80 k€, reflétant la montée en puissance du dispositif et l'augmentation des demandes d'accompagnement.

Enfin, les recettes liées à l'EIPRP devraient atteindre 1,3 M€ au budget 2026, portées par la progression du nombre de sollicitations et la refonte tarifaire.

Des dépenses de fonctionnement visant à renforcer la proximité avec les affiliés

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 41,25 millions d'euros (hors crédits supplémentaires du fait du report d'excédent cumulé de fonctionnement) et sont en augmentation au regard des crédits inscrits au budget 2025.

Les dépenses de personnel (hors jurys de concours) représentent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement de l'établissement pour 2026.

Elles sont estimées à 24 850 000 €, en augmentation de 3,54 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent et de 3,56 % par rapport au montant exécuté en 2025. Cette progression traduit l'évolution naturelle de la masse salariale, les ajustements liés aux mesures statutaires et réglementaires, ainsi que le renforcement des missions de l'établissement au service des affiliés et de leurs agents.

Dans le cadre de la stratégie de développement poursuivie jusqu'en 2026, quatre postes seront créés, majoritairement affectés aux missions d'accompagnement des affiliés :

- Un poste de data analyst (catégorie A), pour soutenir l'exploitation des données et le pilotage stratégique des activités ;
- Un poste de contrôleur de gestion - référent technique (catégorie A) à la direction de l'appui au pilotage et à la sécurisation des activités ;
- Un poste de gestionnaire retraite (catégorie B), directement en appui aux affiliés dans la gestion des dossiers et des prestations ;
- Un poste d'ingénieur expert cybersécurité (catégorie A), destiné à renforcer la protection et la résilience des systèmes d'information.

Au-delà de ces créations, d'autres facteurs contribuent à la hausse de la masse salariale :

- Les différentes mesures gouvernementales transférant aux employeurs territoriaux la charge du financement de la CNRACL, de l'IRCANTEC et de la retraite vieillesse auront un impact de 240 000 € sur les charges de personnel ;
- Huit agents supplémentaires seront pris en charge en tant que fonctionnaires momentanément privés d'emploi, pour un montant estimé à 125 000 € ;
- L'enveloppe dédiée à l'assurance statutaire sera augmentée de 160 000 € ;
- L'effet du glissement vieillesse technicité représentera 114 000 € supplémentaires.

Ces évolutions traduisent non seulement l'adaptation continue de l'établissement à un contexte institutionnel et économique en mutation, mais également la volonté de consolider ses ressources humaines pour répondre aux besoins croissants des affiliés.

Les autres dépenses de fonctionnement évoluent également en 2026, tout en demeurant globalement maîtrisées. Elles correspondent aux moyens nécessaires au fonctionnement courant des services et à la mise en œuvre des missions de l'établissement.

Les charges à caractère général, qui regroupent notamment les contrats de prestation, les dépenses énergétiques, les fournitures et les frais liés à l'activité des services, sont estimées à 10,5 millions d'euros. Elles enregistrent une progression par rapport au budget primitif 2025, où elles s'établissaient à 9,8 millions d'euros.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1,16 million d'euros. Elles comprennent notamment la subvention versée à la CSP, pour un montant de 152 900 euros, ainsi que les dépenses relatives aux logiciels et aux applications informatiques, qui représentent 844 494 euros. Le poids croissant de ces dernières reflète la place centrale des outils numériques dans le fonctionnement de l'établissement et dans l'accompagnement des collectivités.

La dotation aux amortissements demeure stable et s'établit à 1 million d'euros.

L'ensemble de ces dépenses participe au bon fonctionnement des services et au maintien de la qualité du service rendu aux collectivités et établissements affiliés.

Investissements 2026 : priorité à la modernisation des systèmes d'information et des outils numériques au service des affiliés

Les dépenses d'équipement prévues cette année s'élèvent à 4,45 millions d'euros (hors restes à réaliser) dans ce budget primitif.

Les investissements prévus pour 2026 poursuivent deux objectifs majeurs : **assurer la préservation du patrimoine** de l'établissement et **accompagner la modernisation de ses outils et infrastructures**, en cohérence avec les priorités stratégiques définies dans le budget primitif.

Une part importante des crédits est en effet consacrée à la réfection des canalisations du siège de Pantin pour 1 022 231 euros et aux études et travaux sur le réseau électrique pour 95 000 euros, garantissant ainsi la sécurité des installations et la continuité des services.

Un effort significatif est également porté sur les dépenses informatiques et le développement de logiciels, pour un montant de 2 229 668 euros. Ces investissements contribuent à la modernisation des modes de fonctionnement de l'établissement et au déploiement d'une politique structurée de la donnée, visant à mieux valoriser les informations produites et à développer des usages maîtrisés de l'intelligence artificielle.

Le renforcement de la sécurité des systèmes d'information constitue une autre priorité, avec un budget de 154 769 euros destiné à consolider la protection des données et renforcer la résilience des systèmes dans l'optique de maintenir la continuité de l'activité et ainsi préserver la confiance des affiliés.

Notons par ailleurs qu'une enveloppe de 230 000 euros est allouée au renouvellement du matériel informatique et des infrastructures techniques.

L'ensemble de ces investissements illustre la stratégie de l'établissement : préserver et moderniser ses infrastructures, sécuriser ses systèmes d'information et renforcer ses outils numériques, afin de garantir la fiabilité et la qualité des services rendus aux affiliés.

Mobiliser les excédents pour soutenir les projets prioritaires

Le CIG poursuit sa stratégie de mobilisation des excédents en opérant un virement de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 3,3 millions euros, afin d'autofinancer les dépenses d'investissement. Cette opération est complétée par le produit du FCTVA, à hauteur de 124 142 euros.

Ce mécanisme traduit un choix financier assumé : il permet de maintenir un taux de cotisation stable tout en garantissant l'autonomie du financement des investissements, en cohérence avec les orientations stratégiques de l'établissement et le cadre de gestion rigoureuse de ses ressources.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'adopter le budget primitif 2026.